

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 13 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 2 novembre 2023

Date d'affichage 2 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 24

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Marc DURAN et Nicolle ANTHORE et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Christophe MOUCHEL et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-108 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève ;
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35^{ème}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent par ailleurs recruter, en application de l'article n°3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

La présente modification du tableau du personnel comporte la suite des modifications de postes pour les emplois du péri et extrascolaire, de l'entretien et de la restauration (postes d'adjoints techniques et d'adjoints d'animation) en lien avec le nouveau calendrier scolaire 2023 – 2024. La modification du tableau du personnel intègre également un certain nombre d'autres modifications afin de remettre à jour le tableau du personnel communal.

Création de postes pour faire suite à :

- Une modification de la durée hebdomadaire d'un agent : 1 poste d'adjoint d'animation à TNC (28h) ;
- Pour répondre au recrutement d'un agent au service Animation du Territoire : 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (35h) ;
- Pour répondre au recrutement d'un agent au service Marchés publics / urbanisme : 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35h).

Il est nécessaire de procéder à la suppression de postes vacants pour faire suite à :

- Des mouvements de personnels (départs, arrivées) ;
- Un départ à la retraite ;
- Des modifications de la durée hebdomadaire de travail ;
- Suite au recrutement sur un autre grade.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 6 novembre 2023 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 9 novembre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour faire suite aux modifications, créations et suppressions pour les raisons précitées ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les créations et modifications des emplois permanents suivants :

Service	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Temps travail	Nombre de postes
Animation du Territoire	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	C	TC	1
PEE et Enfance Jeunesse	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	C	28h	1
Cadre de Vie et Environnement	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	TC	1

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les suppressions des emplois permanents suivants :

Service	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Temps travail	Nombre de postes
Animation du Territoire	Attachés territoriaux	Attaché	A	TC	1
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC	1
		Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	TC	1
		Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	TC	1
Cadre de Vie et Environnement	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC	1
	Adjoints techniques	Adjoint technique	C	TC	1
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1
Ressources Humaines	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif (accroissement temporaire d'activité)	C	TC	1
Développement Local (CSC)	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint d'administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1
PEE et Enfance Jeunesse	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	C	5h36	1
		Adjoint d'animation	C	5h53	2
		Adjoint d'animation	C	11h58	1
		Adjoint d'animation	C	8h25	5
Police Municipale	Agents de Police	Brigadier-Chef principal	C	TC	1
Culture (EMMD)	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	5h45	1

		Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	14h15	1
		Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	15h	1
Culture (EMMD)	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	17h	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de créer et de supprimer les emplois permanents tels que présentés ci-dessus.

ACCEPTE de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

CADRE D'EMPLOI GRADE	Ancienne situation 25/09/2023		Nouvelle situation 13/11/2023	
	Filière administrative			
Directeur Général des Services (cat A)				
Directeur Général des Services (10000 à 20000 habitants) (*)	TC	1	TC	1
Attachés (cat A)				
Attaché	TC	6	TC	5
Attaché principal	TC	1	TC	1
Rédacteurs (cat B)				
Rédacteur	TC	9	TC	9
Rédacteur Principal 2ème classe	TC	6	TC	4
Rédacteur Principal 1ère classe	TC	2	TC	1
Adjoints Administratifs (cat C)				
Adjoint Administratif	TC	7	TC	7
Adjoint Administratif	28h00	3	28h00	3
Adjoint Administratif	22h00	1	22h00	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	7	TC	7
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	30h00	1	30h00	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	26h00	1	26h00	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	5	TC	4
Filière technique				
Techniciens (cat B)				
Technicien	TC	4	TC	4
Adjoints Techniques (cat C)				
Adjoint Technique	TC	5	TC	4
Adjoint Technique	6h07	2	6h07	2
Adjoint Technique	7h12	1	7h12	1
Adjoint Technique	9h51	1	9h51	1

Adjoint Technique	10h18	1	10h18	1
Adjoint Technique	11h00	1	11h00	1
Adjoint Technique	14h51	1	14h51	1
Adjoint Technique	15h30	1	15h30	1
Adjoint Technique	16h37	1	16h37	1
Adjoint Technique	17h55	1	17h55	1
Adjoint Technique	19h30	1	19h30	1
Adjoint Technique	19h32	1	19h32	1
Adjoint Technique	19h36	1	19h36	1
Adjoint Technique	24h56	1	24h56	1
Adjoint Technique	27h57	1	27h57	1
Adjoint Technique	28h	3	28h	3
Adjoint Technique	28h22	1	28h22	1
Adjoint Technique	28h45	1	28h45	1
Adjoint Technique	28h49	1	28h49	1
Adjoint Technique	29h43	1	29h43	1
Adjoint Technique	30h23	1	30h23	1
Adjoint Technique	31h00	1	31h00	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	TC	11	TC	11
Adjoint Technique Principal 2ème classe	31h30	2	31h30	2
Adjoint Technique Principal 2ème classe	30h00	1	30h00	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	TC	9	TC	8
Filière sociale				
Educateurs de jeunes enfants (cat A)				
Educateur de Jeunes Enfants	TC	1	TC	1
Educateur de Jeunes Enfants	28h00	1	28h00	1
Educateur de Jeunes Enfants Cat. Exceptionnelle	TC	1	TC	1
Assistants socio-éducatifs (cat A)				
Assistant socio-éducatif	10h30	1	10h30	1
ATSEM (cat C)				
ATSEM principal 2ème classe	TC	3	TC	3
ATSEM principal 2ème classe	17h30	1	17h30	1
ATSEM principal 1ère classe	TC	4	TC	4
Filière médico-sociale				
Puéricultrices (cat A)				
Puéricultrice	TC	1	TC	1
Puéricultrice hors classe	TC	1	TC	1

Infirmiers (cat A)				
Infirmier en soins généraux	TC	1	TC	1
Auxiliaires de puériculture (cat B)				
Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	4	TC	4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	28h00	1	28h00	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	28h00	1	28h00	1
Agents sociaux (cat C)				
Agent social	28h00	3	28h00	3
Agent social	23h30	1	23h30	1
Agent social principal 2ème classe	TC	2	TC	2
Agent social principal 2ème classe	31h	1	31h	1
Filière animation				
Animateurs (cat B)				
Animateur	TC	5	TC	5
Animateur Principal 2ème classe	TC	1	TC	1
Animateur Principal 1ère classe	TC	2	TC	1
Adjoints d'Animation (cat C)				
Adjoint Animation	TC	7	TC	8
Adjoint Animation	5h25	1	5h25	1
Adjoint Animation	5h36	13	5h36	12
Adjoint Animation	5h53	4	5h53	2
Adjoint Animation	6h15	3	6h15	3
Adjoint Animation	6h39	1	6h39	1
Adjoint Animation	8h55	1	8h55	1
Adjoint Animation	9h20	1	9h20	1
Adjoint Animation	10h05	1	10h05	1
Adjoint Animation	10h27	3	10h27	3
Adjoint Animation	11h26	3	11h26	3
Adjoint Animation	11h34	1	11h34	1
Adjoint Animation	11h58	1	11h58	0
Adjoint Animation	12h15	1	12h15	1
Adjoint Animation	14h02	1	14h02	1
Adjoint Animation	14h18	2	14h18	2
Adjoint Animation	16h45	1	16h45	1
Adjoint Animation	17h17	1	17h17	1
Adjoint Animation	18h06	2	18h06	2
Adjoint Animation	20h23	1	20h23	1

Adjoint Animation	25h00	1	25h00	1
Adjoint Animation	28h00	0	28h00	1
Adjoint Animation	25h42	1	25h42	1
Adjoint Animation principal de 2ème classe	18h00	2	18h00	2
Adjoint Animation principal de 2ème classe	34h45	1	34h45	1
Adjoint Animation principal de 2ème classe	TC	3	TC	3
Adjoint d'animation (Petites vacances)	48h00 maxi	20	48h00 maxi	20
Adjoint d'animation (Mercredis)	8h25	10	8h25	5
Filière Sécurité				
Chefs de service de police (cat B)				
Chef de service de PM principal 2ème classe	TC	1	TC	1
Agents de police (cat C)				
Brigadier-Chef Principal	TC	5	TC	4
Gardien Brigadier	TC	1	TC	1
Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique (cat B)				
Assistant Principal EA 2ème classe	2h00	1	2h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	5h30	1	5h30	1
Assistant Principal EA 2ème classe	5h45	1	5h45	0
Assistant Principal EA 2ème classe	6h00	1	6h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	7h00	2	7h00	2
Assistant Principal EA 2ème classe	10h15	1	10h15	1
Assistant Principal EA 2ème classe	11h15	1	11h15	1
Assistant Principal EA 2ème classe	13h00	1	13h00	1
Assistant Principal EA 2ème classe	14h15	1	14h15	0
Assistant Principal EA 2ème classe	15h	2	15h	1
Assistant Principal EA 2ème classe (20h)	TC	1	TC	1
Assistant Principal EA 1ère classe (20h)	TC	2	TC	2
Assistant Principal EA 1ère classe	10h30	1	10h30	1
Assistant Principal EA 1ère classe	12h30	2	12h30	2
Assistant Principal EA 1ère classe	17h00	1	17h00	0

Ifs, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 17 novembre 2023

Affichée le : 17 novembre 2023

